

Destinataires : OFB, FDC, LDA, DDTM

I/ Influenza aviaire Hautement Pathogène (IAHP)

Pour la saison 2023-2024, la situation sanitaire en France vis à vis de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène a été beaucoup plus simple que les deux précédentes années. Ainsi, au 19 mars 2024, 32 foyers avaient diagnostiqués en France, dont 22 pour la faune sauvage alors qu'en 2023, il y en avait eu 813, dont 419 cas en faune sauvage. La raison de cette baisse d'incidence reste à établir. Actuellement, la maladie est détectée dans l'est de l'Europe (Croatie, Roumanie, République Tchèque) avec peu de foyers. Sur l'année écoulée, l'essentiel des détections en faune sauvage a concernée les cygnes et les oiseaux de mer. Cette faible incidence a entraîné une baisse du niveau officiel de risque pour l'influenza à compter du 15 mars 2024.



Figure 3. Densité de foyers chez les volailles et oiseaux captifs (haut) et de cas dans l'avifaune sauvage libre (bas) d'IAHP H5 en Europe ayant débuté depuis le début de la saison, soit le 01/08/2023 (source : Commission européenne ADIS le 18/03/2024, WAHIS-OMSA le 11/03/2024).

Ces cartes traduisent la faible incidence des cas d'IHP en France depuis août dernier.

Par voie de conséquence, le niveau de risque officiel vis-à-vis de cette affection revient au niveau modéré.

Dans ces conditions, le réseau Sagir, avec le concours des sociétés de chasse, doit examiner les cas de mortalités suivants sur tout le département (et non pas sur les seules zones à risque particulier du couloir migratoire de la Durance) :

1/ Cygne dès le premier animal retrouvé mort ;

2/ Mortalités d'au moins trois oiseaux toutes espèces confondues dans un périmètre de 500 mètres en moins d'une semaine ;

3/ mortalités isolées des oiseaux appartenant aux familles suivantes : anatidé, laridé, rallidé.

Ce sont les ITD Sagir qui décident de transmettre au LDA les cadavres signalés en fonction des éléments épidémiologiques en leur possession ainsi que de l'état des animaux. La DDPP doit être informée en temps réel des signalements.

Référence : Instruction technique DGAL/SDSBEA/2021-855 du 12/11/2021

II/ Rage

Pour information, un cas sporadique de rage canine a été diagnostiqué dans le Var, sur un chien importé du Maroc. La rage canine circule activement en Afrique du Nord et en Turquie, maintenant un risque concret de rage sur notre territoire. La France reste indemne de rage depuis 1998, date à laquelle le dernier cas de rage vulpine a été signalé. Par contre, cette rage vulpine persiste en Europe de l'Est (Pologne, Slovaquie, Roumanie).

III/ Peste porcine africaine

La peste porcine africaine poursuit son extension en Europe, notamment en Europe de l'Est (balcons, Roumanie, Pologne, Allemagne, pays baltes, Slovaquie) sur les sangliers mais également dans les élevages de porcs (Roumanie, Serbie, Russie).

La France demeure indemne de l'affection. Néanmoins, elle est exposée particulièrement au risque induit par la situation en Italie, les départements des Alpes Maritimes et du Var étant très concernés, à la fois de par la proximité avec les premiers foyers italiens (foyers sur des sangliers à environ 55 km à vol d'oiseau avec la frontière) mais aussi à cause de la densité élevée de sangliers. En Italie, l'affection s'étend progressivement de façon lente (environ 3 km par mois). Elle est donc durablement installée et non maîtrisée.



Il n'y a aucune solution vaccinale vis à vis de cette affection, la mesure retenue étant l'abattage systématique des suidés dans des zones circonscrites ainsi que l'arrêt de la chasse et de nombreuses autres activités humaines. Ces dispositions s'avèrent toutefois inefficaces sur le front est de l'Europe, compte tenu de l'extension de la maladie.

Aussi est-il important de détecter cette affection de la façon la plus précoce possible par une surveillance resserée des mortalités de sangliers par le réseau Sagir et tous les acteurs de terrain, sociétés de chasse notamment.

Pour information, un exercice régional d'entraînement à la survenue de cas de PPA en Paca sera réalisé dans l'année à venir.